

Prise en compte des dimensions paysagères en aménagement du territoire

Cas inspirants de bonnes pratiques à l'intention du milieu municipal

– Municipalités régionales de comté (MRC) –



Équipe de recherche

Direction scientifique

Sylvain Paquette, titulaire de la Chaire en paysage et environnement (CPEUM) et professeur titulaire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage (Faculté de l'aménagement) de l'Université de Montréal

Recherche et rédaction

Thomas Tremblay, auxiliaire de recherche (CPEUM)

Louis-Félix Grothé, auxiliaire de recherche (CPEUM)

Collaboration à la production

Jeanne-Hélène Jugie, conseillère de recherche (CPEUM)

Mise en page et illustrations

Thomas Tremblay, auxiliaire de recherche (CPEUM)

Avec la participation financière de :

Québec 

Prise en compte des dimensions paysagères en aménagement du territoire

28 cas inspirants de bonnes pratiques à l'intention du milieu municipal

Comment citer ce document :

PAQUETTE, S., TREMBLAY, T., GROTHÉ, L.-F. et JUGIE, J.-H. (2024). Prise en compte des dimensions paysagères en aménagement du territoire. 28 cas inspirants de bonnes pratiques à l'intention du milieu municipal. Chaire en paysage et environnement de l'Université de Montréal, Montréal.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 2024

Introduction

Des cas inspirants pour mettre en oeuvre les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Contexte de la démarche

En 2023, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a engagé le travail d'élaboration des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT). Ainsi, de nouvelles OGAT ont été rendues publiques en 2024. Dans ce contexte, le gouvernement souhaite planifier le développement et la mise à disposition d'outils destinés au milieu municipal, soit aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté (MRC), pour accompagner ces acteurs clés dans la mise en œuvre des OGAT, maintenant que celles-ci sont publiées.

Le gouvernement souhaite que le milieu municipal soit adéquatement outillé pour intégrer le paysage comme une des dimensions importantes de la planification régionale et locale en aménagement du territoire. Dans le contexte actuel, le milieu municipal est souvent peu outillé pour documenter les paysages ou composantes paysagères qui :

- Suscitent la fierté et l'attachement ;
- Font l'objet de valorisations, d'une reconnaissance et d'aspirations par la collectivité ;
- Participent à définir le caractère et l'identité du territoire ;
- Ont des traits distinctifs à valoriser.

Bien que les MRC aient des compétences en matière de détermination des paysages depuis 1979, l'intérêt pour la dimension paysagère est un phénomène relativement récent en aménagement du territoire. Par conséquent, le milieu municipal a besoin de balises pour développer des initiatives structurantes en matière de protection et de mise en valeur des paysages. Ainsi, au moment où elles

seront sollicitées comme actrices de premier plan dans la mise en œuvre des OGAT, les municipalités et MRC ont tout intérêt à prendre connaissance de précédents inspirants en matière de prise en compte du paysage dans la planification municipale. Pour ce faire, le présent document offre une série de cas inspirants, présentée sous forme de fiches de bonnes pratiques sur le plan de la détermination, de la protection et de la mise en valeur des paysages tout en mettant en relief les éléments d'intérêt pour le milieu municipal.



La notion de paysage

Le paysage est un espace, un territoire qui s'offre aux regards des citoyens et des visiteurs. Il peut être naturel, le produit de l'intervention humaine ou les deux à la fois. Généralement, son appréciation est définie sur la base de valeurs (ex.: intérêt patrimonial, esthétique, écologique) et d'usages (ex.: résidentiel, touristique, agricole, industriel) variés. Ainsi, le paysage est une qualification sociale et culturelle d'un territoire. De plus, il est reconnu que la prise en compte du paysage comme valeur publique et identitaire d'un lieu, de même

que la mise en œuvre d'interventions portées sur la qualité et la diversité des caractères distinctifs d'un territoire donné sont structurantes, au plan économique, social et culturel. De ce fait, le paysage est avant tout une expression culturelle et sociale qui a une forte connotation économique en raison de sa valorisation dans l'habitation, les loisirs ou l'industrie touristique, que ce soit à l'échelle locale ou régionale.



Introduction

Des cas inspirants pour mettre en oeuvre les orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

Critères de sélection

Les principaux critères de sélection ayant mené à l'élaboration d'une liste de cas sont :

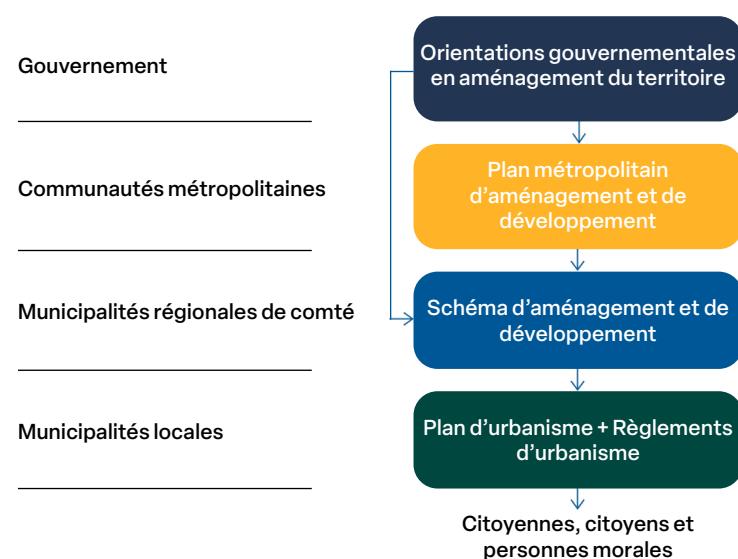
- **Visées de l'objectif 5.2 des OGAT : Préserver et mettre en valeur les composantes culturelles du territoire**

En s'appuyant sur l'attente 5.2.1, qui stipule que les MRC doivent déterminer les composantes culturelles et prévoir des moyens pour assurer leur préservation et leur mise en valeur, les cas retenus représentent des exemples concrets de détermination, de préservation et de valorisation des paysages.

- **Cadre administratif de référence**

Afin de bénéficier à un plus grand nombre d'acteurs agissant sur le territoire, les cas représentés sont issus à la fois du milieu des municipalités locales, des MRC, comme à l'échelle des communautés métropolitaines et des régions administratives.

Le principe de conformité



- **Contexte d'implantation**

Le Québec est caractérisé par des réalités territoriales variées comprenant à la fois de petites municipalités de moins de 1 000 habitants et de vastes régions métropolitaines de plusieurs milliers d'habitants. Afin de rendre compte de la diversité des contextes dans lesquels se trouvent les différentes municipalités québécoises, certains critères de sélection ont été mis en place. À terme, ceux-ci visent à offrir une variété de cas inspirants pour que chaque municipalité puisse trouver des exemples comparables à sa situation. Ces critères prennent en compte, notamment :

- La localisation des villes et des MRC sur le territoire québécois;
- Les modes de participation publique ou de concertation mobilisés;
- Le degré de maturité des démarches en matière d'intégration et de gestion du paysage.

- **Types de cas**

Pour illustrer la panoplie d'options qui s'offre aux municipalités en ce qui concerne l'intégration et la prise en compte du paysage, différents types de cas ont été choisis, permettant de témoigner de l'opérationnalisation des différentes visées. Les types de cas retenus s'apparentent à :

- Réalisation d'études et/ou démarche singulière de prise en compte des paysages ;
- Outils de planification ;
- Démarche de mise en œuvre ou d'intervention ;
- Monitorage et suivis.



Liste des cas inspirants

Régions et communautés métropolitaines

			Étude	Planification	Mise en oeuvre	Intervention	Suivi
1	CCN	Plan directeur du parc de la Gatineau	●				
2	CCNQ	Réaménagement du littoral du Saint-Laurent - phase 4	●	●	●		
3	CMM	Plan directeur de l'île Sainte-Thérèse	●	●	●		
4	Gaspésie-Î-d-l-M	Charte des paysages de la Gaspésie		●	●		
5	Mauricie	Websérie : Opération Paysages Mauricie		●	●		●
6	Saguenay-Lac-Saint-Jean	Valeur économique et sociale des paysages	●				

Municipalités régionales de comté (MRC)

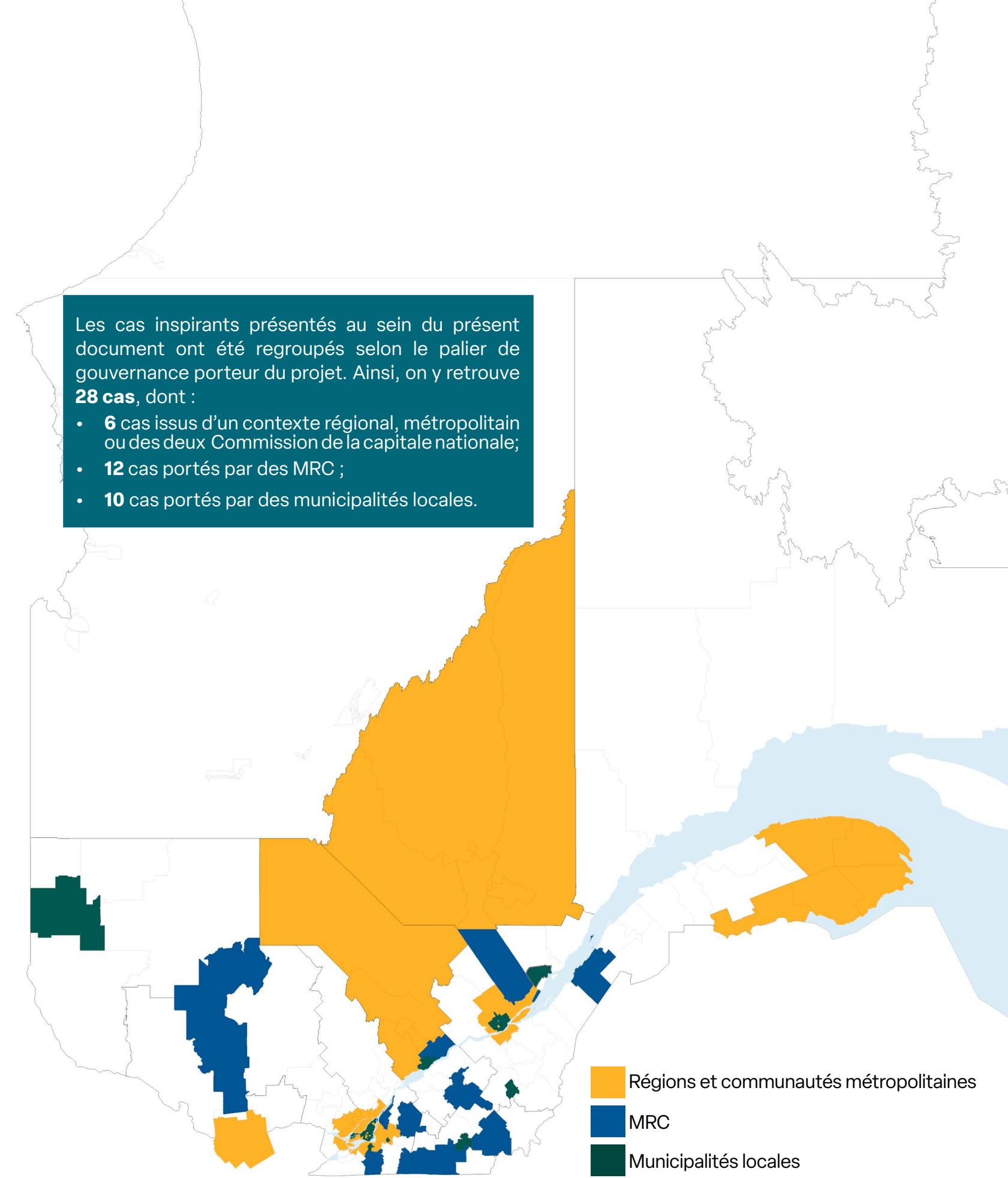
			Étude	Planification	Mise en oeuvre	Intervention	Suivi
7	Arthabaska	Potentiel panoramique du contrefort appalachien	●				
8	Brome-Missisquoi	Websérie Paysage en série		●	●	●	●
9	Côte-de-Beaupré	Bilan du SADD 2014-2018		●	●	●	
10	des Chenaux	Plan régional des milieux humides et hydriques	●	●	●	●	
11	Haut-Saint-François	Circuit des sheds panoramiques			●		
12	Jardins-de-Napierville	Diagnostic des paysages agricoles	●	●	●		
13	Kamouraska	Paysage culturel patrimonial des Pointes-aux-Iroquois-et-aux-Orignaux	●	●	●		
14	Marguerite-d'Youville	Atlas des paysages de Marguerite-D'Youville	●	●	●		
15	Maskoutain	Diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains	●				
16	Memphrémagog	Observatoire photographique des paysages	●				
17	Memphrémagog	Plan d'action paysage 2022-2026		●	●	●	
18	Vallée-de-la-Gatineau	Plan de développement de la zone agricole et agroforestière	●	●	●		

Municipalités locales

			Étude	Planification	Mise en oeuvre	Intervention	Suivi
19	Adstock	Plan paysage de la municipalité d'Adstock	●	●	●		
20	Baie-Saint-Paul	Plan paysage de la Ville de Baie-Saint-Paul	●	●	●		
21	Chambly	Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Chambly	●	●	●		
22	Montréal	Paysage humanisé projeté de L'Île-Bizard	●	●	●		
23	Montréal	Place des Fleurs-de-Macadam	●	●	●	●	
24	Québec	Plan de mise en valeur des rivières de Québec	●	●			
25	Rouyn-Noranda	Plan directeur de l'aménagement des abords du lac Osisko	●	●	●		
26	Saint-Constant	Démarche-type de cocréation des paysages	●	●	●		
27	Sherbrooke	Plan directeur d'aménagement durable du centre-ville	●	●	●		
28	Trois-Rivières	Plan d'urbanisme de la Ville de Trois-Rivières	●	●			

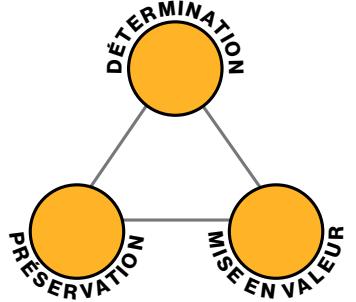
Les cas inspirants présentés au sein du présent document ont été regroupés selon le palier de gouvernance porteur du projet. Ainsi, on y retrouve **28 cas**, dont :

- **6 cas issus d'un contexte régional, métropolitain ou des deux Commission de la capitale nationale;**
- **12 cas portés par des MRC ;**
- **10 cas portés par des municipalités locales.**



Lexique des critères

Visée



Critères de sélection de cas qui correspondent aux trois types de visées ; détermination, préservation et mise en valeur.

• Détermination

Détermination des composantes culturelles à préserver ou à mettre en valeur.

• Préservation

Ensemble de pratiques comprenant l'entretien, la réhabilitation, la requalification, la restauration, la conservation, l'utilisation durable, le maintien et la transmission du paysage au bénéfice des générations actuelles et futures.

• Mise en valeur

Promotion, diffusion et mise en valeur des paysages au profit de la communauté. La mise en valeur se rapporte autant à la notion de préservation, de conservation ou d'exploitation, selon ce qui est déterminé comme étant optimal pour le territoire visé. De plus, dans une perspective de développement durable, la mise en valeur vise un équilibre harmonieux entre chacune de ces notions.

Variété des contextes



Maturité de la démarche



Concertation entre parties prenantes



Participation publique

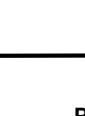


Primauté et unicité de la démarche

Type de cas



Etude



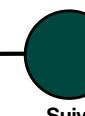
Planification



Mise en oeuvre



Intervention



Suivi

Critères démontrant la progression d'une étape à une autre, particulièrement en ce qui concerne l'opérationnalisation de démarches de détermination préexistantes vers des actions concrètes de préservation ou de mise en valeur

• Étude

Cas visant à développer des connaissances sur le paysage, en mettant l'accent sur des méthodes innovantes. Préanalyse nécessaire à des interventions de type préservation et mise en valeur.

• Outil de planification

Cas témoignant de la concordance à un ou des outils de planification en place, à l'intégration d'un nouvel outil de planification (ex. plan directeur) ou de concordance/intégration d'un outil de planification récemment mis à la disposition des MRC/municipalités locales (ex. PRMHH).

• Outil de mise en œuvre

Cas présentant un plan d'action ou de mise en œuvre d'intervention, de préservation et/ou de mise en valeur des composantes culturelles.

• Intervention

Cas présentant une intervention physique sur le territoire ou une réalisation concrète.

• Démarche de suivi et monitorage

Cas présentant une démarche permettant de mesurer l'atteinte des objectifs d'actions paysagères et/ou permettant d'évaluer l'évolution des paysages, notamment de leur transformation vis-à-vis d'une menace

Clé de lecture

L'atteinte des différents critères liés aux visées, à la variété des contextes (pictogrammes) et aux types de cas/ échelle de progression est visuellement représentée par une gradation des couleurs, variant selon les couleurs principales propre à chaque territoire ciblé.

Code couleur d'atteinte des critères

- Oui
- Partiel
- Non

Numéro de la fiche	Territoire (Municipalité, MRC, Région)	Visée(s) du cas présenté	Années de réalisation	Variété des contextes (teinte foncé si présent)	Réalisation à l'interne et/ou mandataire	Porteurs du projet (*) Principaux partenaires et programmes de financements (s'il y a lieu)
8 MRC de Brome-Missisquoi Websérie : Paysages en série			Année 2020	Réalisation Stéphane Lemardelé Martin Morissette Kuizin	Partenaire(s) MRC de Brome-Missisquoi * Ministère de la Culture et des Communications (Entente de développement culturel 2018-2020)	

Type de cas / échelle de progression de la démarche correspondant au cas présenté

Étude Planification Mise en oeuvre **Intervention** Suivi

Mise en contexte de la démarche

Promotion et mise en valeur du caractère symbolique des paysages du quotidien

À la suite de la création de l'Atlas des paysages de Brome-Missisquoi en 2019, la MRC a choisi de mettre en valeur les paysages de Brome-Missisquoi au moyen d'une websérie de cinq épisodes mettant en vedette les cinq grands paysages de la région, tels qu'identifiés par l'atlas. Ces capsules de quelques minutes furent réalisées par un artiste local qui a sillonné le territoire de la MRC afin d'immortaliser les témoignages de résidents évoquant les paysages à l'aide de médias variés permettant de rendre compte de l'ambiance visuelle et auditive propre à chaque lieu.

En plus des vidéos de quelques minutes, la MRC a également mis sur pied des pages sur son site web résumant les principaux paysages de chacune des cinq capsules.

Carte de localisation

Massifs appalachiens



Basses-terres du Saint-Laurent



Rouville



La Haute-Yamaska

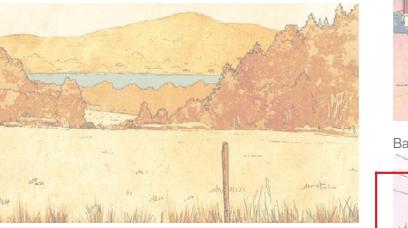
Le Haut-Richelieu

Brome-Missisquoi

Prise en compte des dimensions paysagères

À travers les récits personnels des résident.e.s, la websérie parvient à transmettre la valeur importante accordée aux paysages bromisois. Les récits personnels permettent de capter le caractère subjectif du paysage, l'attachement individuel et collectif au lieu qui en découle, ainsi que les dynamiques territoriales propres à chacun des cinq grands ensembles. L'usage systématique de dessins en plus de la photographie et de la vidéo permet d'illustrer également le caractère intangible du paysage tel que véhiculé à travers les témoignages.

Mont Brome



Piedmont des Appalaches



Barres et sillons appalachiens



Éléments à retenir :

- Façon originale et ludique de promouvoir les paysages régionaux
- Intégration de récits personnels permettant la prise en compte du caractère personnel et intangible des regards sur le paysage
- Vulgarisation et partage des connaissances acquises à la suite de la réalisation d'un atlas des paysages

Pour en savoir plus :

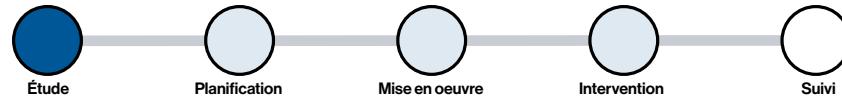
- Brome-Missisquoi. Paysages en série : <https://www.mrcbm.qc.ca/5-grands-ensembles-paysagers>
- CLD Brome-Missisquoi, Atlas des paysages : <https://cldbm.qc.ca/wp-content/uploads/atlas/Atlas%20des%20Paysages%20de%20Brome-Missisquoi.pdf>

Explication de la prise en compte des dimensions paysagères au sein du cas présenté

Synthèse concernant le caractère inspirant du cas présenté

Documentation, ressources et informations supplémentaires pertinentes en lien avec le cas

Potentiel panoramique du contrefort appalachien



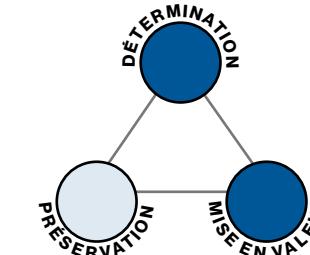
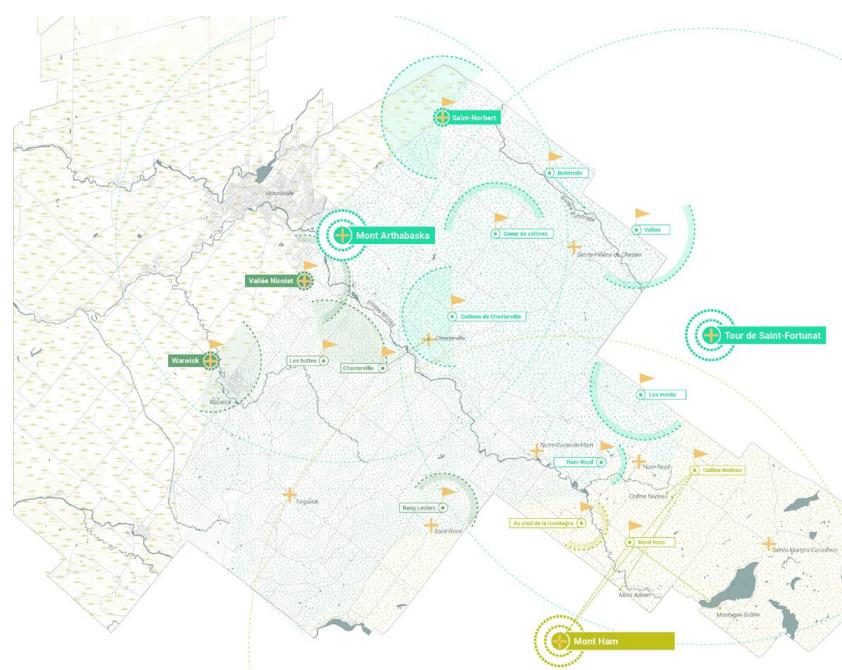
Étude sur le potentiel des paysages panoramiques comme produit touristique

L'étude du potentiel panoramique du contrefort appalachien de la MRC d'Arthabaska a comme objectif d'inventorier et documenter le potentiel de mise en valeur des points de vue à contempler à partir de son réseau routier, afin de développer un projet touristique prenant appui sur les paysages caractéristiques de la région.

Dans une première phase, les sites et les routes présentant un potentiel d'expérience panoramique ont été inventoriés, documentés et caractérisés.

Une seconde phase a consisté à proposer des idées de mise en valeur pour chacun des paysages préalablement identifiés. Un concept a été décliné en divers axes d'intervention, pour lesquels une programmation prenant la forme de principes d'aménagement a été développée. Cette phase se termine en présentant des recommandations de mise en œuvre à l'intention de la CDÉVR et des autres décideurs de la région.

Carte concept des axes d'interventions



AXE 1 - Créer des occasions de contempler

Type de station

- Les stations porte d'entrée
- Les stations porte d'entrée secondaire
- Les stations paysage « carte postale »

AXE 2 - Intégrer des dispositifs d'interprétation des paysages

Type de dispositifs

- Présenter le territoire dans son ensemble
- Mettre en valeur la ligne d'horizon
- Diriger l'attention vers un élément précis et identitaire du paysage

AXE 3 - Guider l'usager à travers le territoire

Type de signalétique

- Information sur le réseau de stations paysage
- Signalisation des stations paysage sur place

Prise en compte des dimensions paysagères

La première partie de l'étude consiste à analyser les paysages panoramiques en lien avec les paysages régionaux, les caractéristiques clés de l'expérience panoramique et le potentiel de synergie avec le récrétourisme. Ensuite, le concept de mise en valeur table sur la synergie possible avec les réseaux récrétouristiques existants afin de proposer quatre axes d'intervention permettant de réaliser, à terme, un réseau complet de stations paysage :

- Créer des occasions de contempler les paysages : les stations paysage
- Intégrer des dispositifs d'interprétation des particularités paysagères du contrefort
- Guider l'usager à travers les paysages du contrefort
- Gérer, protéger et mettre en valeur les panoramas

Éléments à retenir :

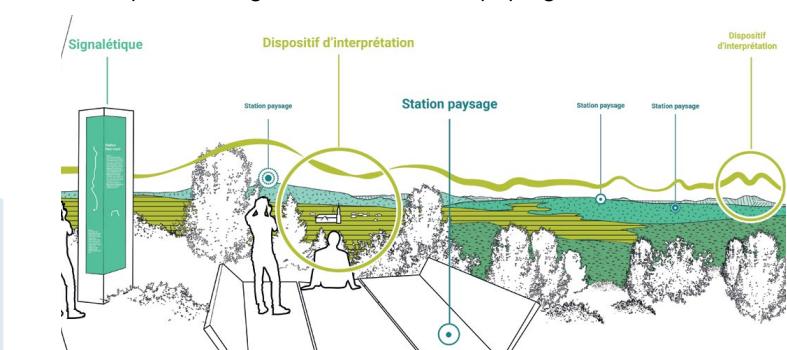
- Projet qui mise sur les caractéristiques distinctives du milieu afin de créer un projet à l'image de la MRC
- Mise en valeur des paysages visant à augmenter l'attractivité touristique de la région
- Étude de caractérisation des paysages régionaux en vue de proposer un circuit de découverte de stations paysage
- Principes d'aménagement permettant d'orienter les projets lors de la mise en œuvre

Pour en savoir plus :

- Bonnot, C. (2022) Potentiel panoramique du contrefort appalachien, MRC d'Arthabaska. *Paysages* (17), 22-25. : <https://aapq.org/wp-content/uploads/2022/04/Paysages-2022-Revue-web.pdf>

Pour accompagner ces recommandations, le document présente différentes propositions de mises en œuvre, chacune intégrée au sein d'un plan de phasage potentiel. Ce phasage prévoit également l'intégration des paysages distinctifs dans d'autres documents de planification de la MRC. D'autre part, il prévoit le déploiement de stations paysage et la mise en place d'une directive régionale en collaboration avec les municipalités pour promouvoir les stations paysage à l'aide d'une signalétique particulière, voire d'une image de marque.

Concept d'aménagement d'une station paysage



Paysage panoramique de la MRC d'Arthabaska

Websérie : Paysages en série

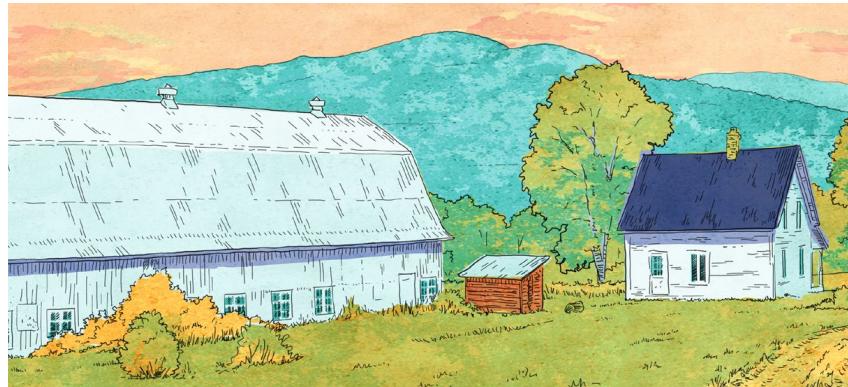


Promotion et mise en valeur du caractère symbolique des paysages du quotidien

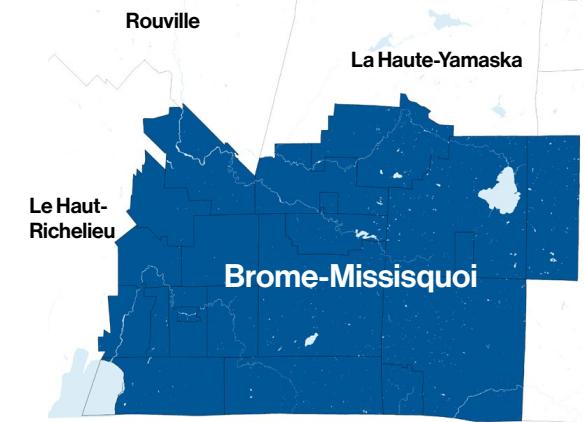
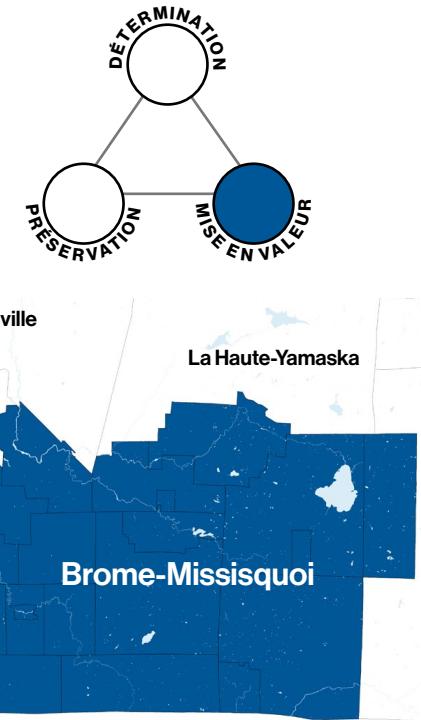
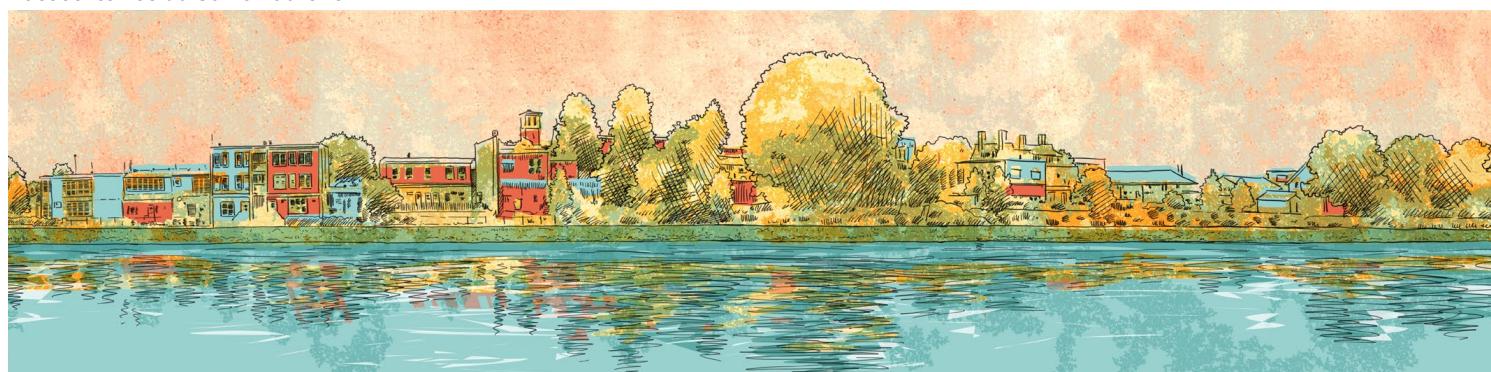
À la suite de la création de l'Atlas des paysages de Brome-Missisquoi en 2019, la MRC a choisi de mettre en valeur les paysages de Brome-Missisquoi au moyen d'une websérie de cinq épisodes mettant en vedette les cinq grands paysages de la région, tels qu'identifiés par l'atlas. Ces capsules de quelques minutes furent réalisées par un artiste local qui a sillonné le territoire de la MRC afin d'immortaliser les témoignages de résidents évoquant les paysages à l'aide de médias variés permettant de rendre compte de l'ambiance visuelle et auditive propre à chaque lieu.

En plus des vidéos de quelques minutes, la MRC a également mis sur pied des pages sur son site web résumant les principaux paysages de chacune des cinq capsules.

Massifs appalachiens



Basses-terres du Saint-Laurent



Les 5 capsules témoignent des paysages emblématiques suivants :

- Basses-terres du Saint-Laurent
- Piedmont des Appalaches
- Barres et sillons appalachiens
- Massifs appalachiens
- Mont Brome

Réalisation

Stéphane Lemardelé
Martin Morissette
Kuizin



Partenaire(s)

MRC Brome-Missisquoi *
Ministère de la Culture et des Communications
(Entente de développement culturel 2018-2020)

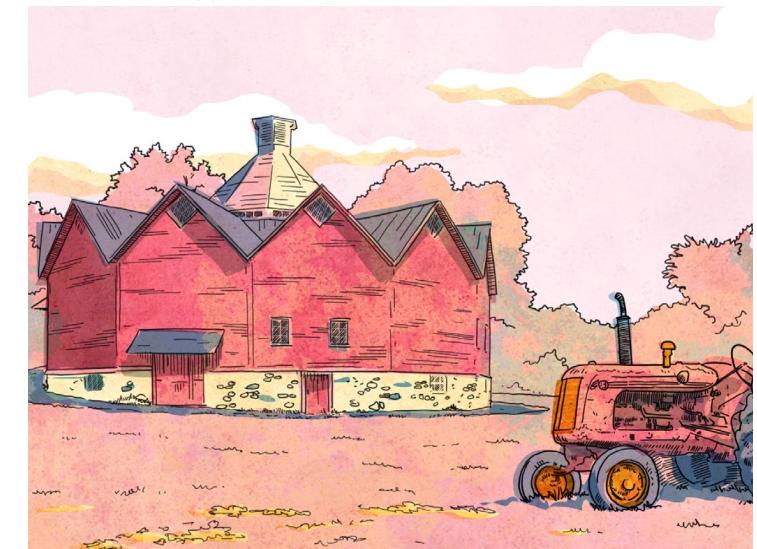
Prise en compte des dimensions paysagères

À travers les récits personnels des résident.e.s, la websérie parvient à transmettre la valeur importante accordée aux paysages bromisquois. Les récits personnels permettent de capter le caractère subjectif du paysage, l'attachement individuel et collectif au lieu qui en découle, ainsi que les dynamiques territoriales propres à chacun des cinq grands ensembles. L'usage systématique de dessins en plus de la photographie et de la vidéo permet d'illustrer également le caractère intangible du paysage tel que véhiculé à travers les témoignages.

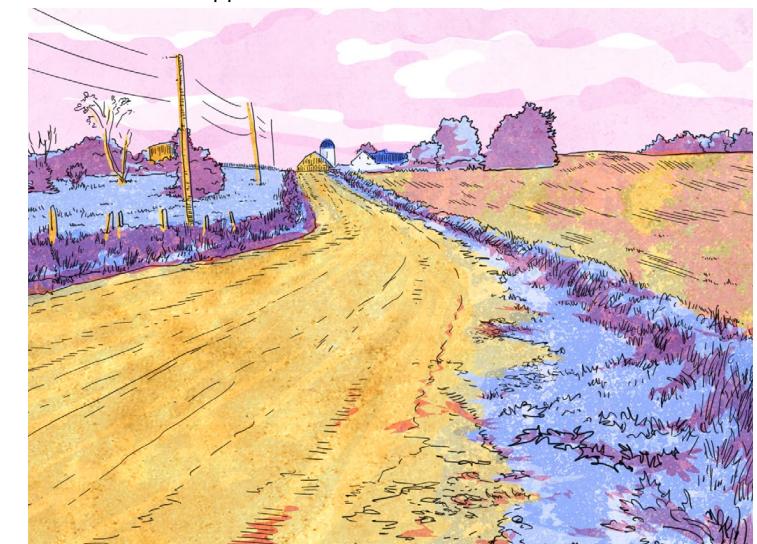
Mont Brome



Piedmont des Appalaches



Barres et sillons appalachiens



Éléments à retenir :

- Façon originale et ludique de promouvoir les paysages régionaux
- Intégration de récits personnels permettant la prise en compte du caractère personnel et intangible des regards sur le paysage
- Vulgarisation et partage des connaissances acquises à la suite de la réalisation d'un atlas des paysages

Pour en savoir plus :

- Brome-Missisquoi. Paysages en série : <https://www.mrcbm.qc.ca/5-grands-ensembles-paysagers>
- CLD Brome-Missisquoi. Atlas des paysages : <https://cldbm.qc.ca/wp-content/uploads/atlas/Atlas%20des%20Paysages%20de%20Brome-Missisquoi.pdf>

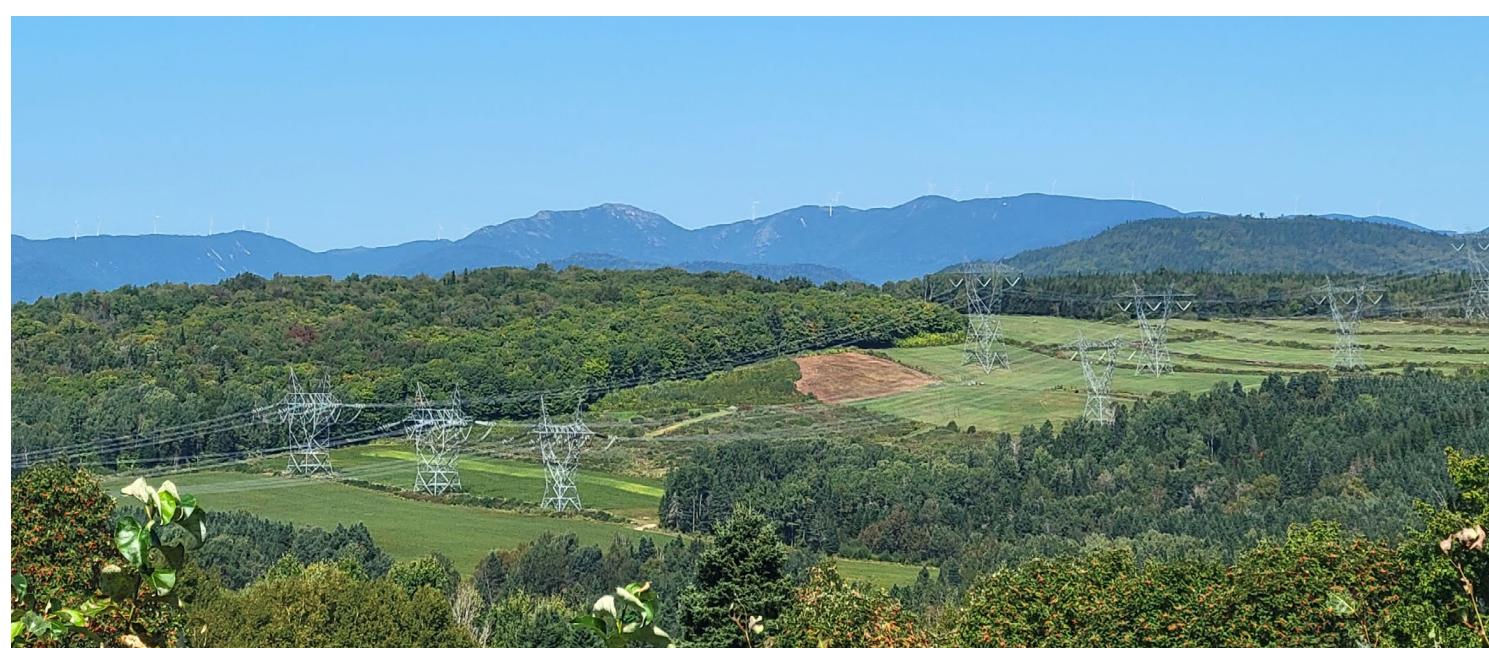
Bilan du SADD 2014-2018



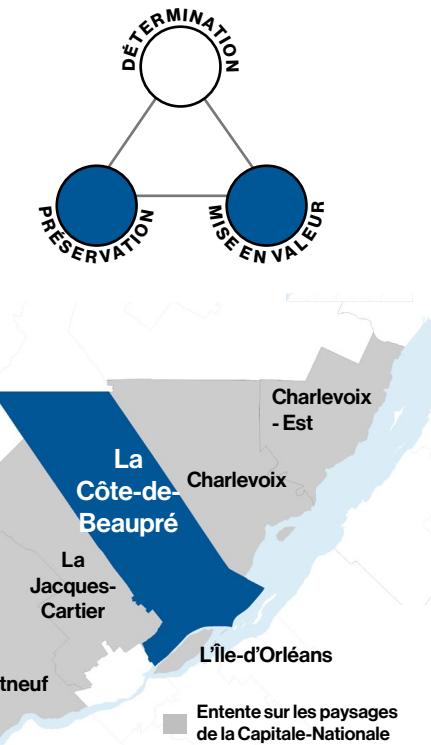
Un outil de suivi des actions du schéma d'aménagement et de développement durable en matière de paysage

2008 a vu naître l'Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale, une démarche ayant pour objectif de réunir les acteurs régionaux et locaux pour la protection et la mise en valeur des paysages de la région. En plus de permettre une concertation entre les MRC et les municipalités, l'Entente a permis de financer et de mettre en place de nombreuses actions, études et installations paysagères mettant de l'avant les paysages sur le territoire de la MRC.

C'est dans ce contexte que la MRC de La Côte-de-Beaupré a adopté, en 2013, son schéma d'aménagement et de développement durable (SADD), en prenant soin d'intégrer les objectifs de l'Entente au sein de ses principes directeurs. Pour assurer un suivi des actions et moyens de mise en œuvre, la MRC a réalisé entre 2014 et 2018 un bilan de son SADD, pour évaluer l'atteinte de ces objectifs et la progression des actions menées en matière de paysage.



Paysage panoramique à Saint-Tite-des-Caps



Entente sur les paysages de la Capitale-Nationale

Prise en compte des dimensions paysagères

Le bilan a permis de dresser un inventaire des actions entreprises par la MRC en matière de paysages depuis 2014. Cette dernière souligne l'importance de l'Entente sur les paysages, en tant que facilitateur à la réalisation des différents projets.

Ce partenariat avec l'Entente a favorisé la réalisation de nombreuses études au sein de la MRC, notamment l'étude de caractérisation de la Côte-de-Beaupré, ou encore de munir l'ensemble des municipalités de la MRC d'outils réglementaires destinés à préserver et mettre en valeur les paysages culturels.

Au-delà des réalisations recensées dans le bilan, la concertation entre la MRC de La Côte-de-Beaupré et les différents partenaires de l'Entente a permis de situer la portée des actions menées sur le territoire de la MRC tout en les considérant dans le contexte plus large du territoire de l'Entente.

Études

Exemple :
Étude de stratégie de maintien des percées visuelles
Atlas des paysages de la communauté métropolitaine de Québec
Étude de caractérisation et évaluation des paysages

Plans

Exemple :
Plan de développement de la route touristique de la Nouvelle-France
Plans de paysage métropolitains

Interventions

Exemple :
Parc riverain Espace Fillion
Prix du patrimoine et du paysage
Route touristique de la Nouvelle-France

Projets de monitorage

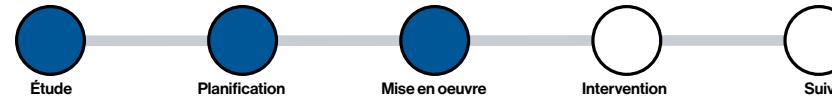
Exemple :
Observatoire des paysages de la Côte-de-Beaupré (2020)

Éléments à retenir :

- Bilan du SADD, pour évaluer la progression des objectifs que s'est donnée la MRC, entre autres en matière de paysage
- L'entente sur les paysages, pour réunir les acteurs locaux et régionaux autour de la question des paysages
- Concertation entre les MRC pour mettre en place des projets de paysage à une échelle suprarégionale
- Mise en place d'études, d'outils de planification et de programmes de financement

Pour en savoir plus :

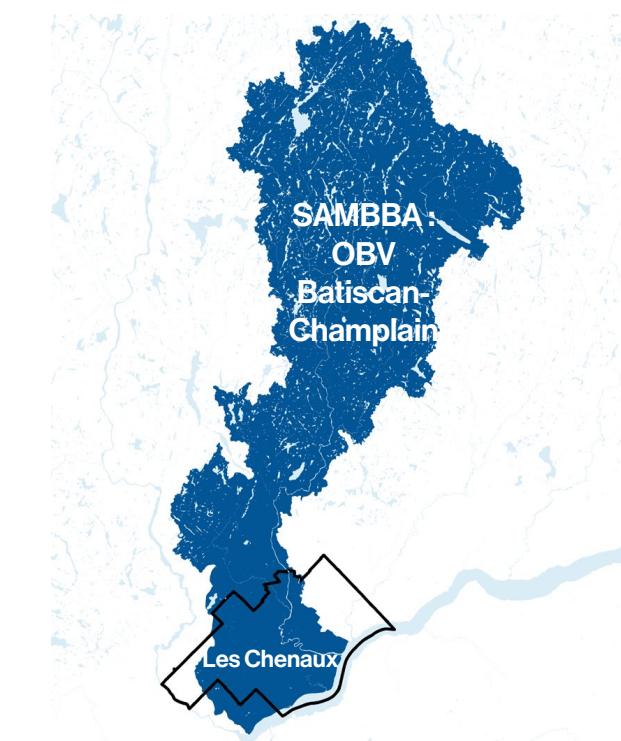
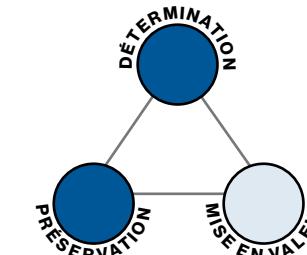
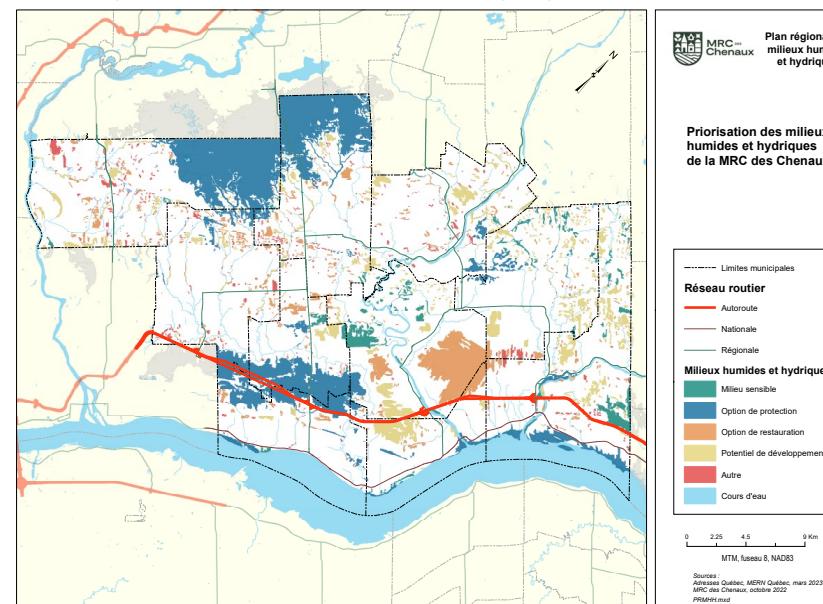
- Côte-de-Beaupré. Bilan 2014-2018 du SADD : <https://www.paperturn-view.com/fr/mrc-cdb/bilan-synthse-sadd-2021-06-10?pid=MTc17116>
- Côte-de-Beaupré. SADD : https://mrccotedebeaupre.qc.ca/wp-content/uploads/2021/10/Schemafinaladopte_06-11-2013.pdf



Connaître et protéger les milieux humides et hydriques de son territoire

À la suite de l'adoption, en 2017, de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques, le gouvernement du Québec a confié aux MRC le rôle d'élaborer des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH), afin d'intégrer la conservation de ces milieux naturels sensibles dans la planification du territoire. C'est dans le contexte d'une démarche régionale à l'échelle de la région de la Mauricie que le PRMHH de la MRC Les Chenaux s'inscrit. Un consortium composé des MRC de la Mauricie a permis à chacune d'elles de trouver un porteur de projet, soit l'organisme des bassins versants (OBV) couvrant la majorité du territoire de chacune d'elles. De plus, les échanges au sein du consortium furent alimentés par des séances de consultation auprès d'acteurs économiques et des citoyens de la Mauricie, les différents PRMHH des MRC de la région ont pu ainsi s'unir derrière une vision commune transcendant les limites administratives.

Carte de priorisation des milieux humides et hydriques



Prise en compte des dimensions paysagères

Fait important, la prise en compte du paysage à l'intérieur du diagnostic territorial du PRMHH de la MRC des Chenaux puise dans les acquis de la démarche du Plan paysage réalisé préalablement pour la région de la Mauricie en 2013. D'autre part, le rôle des milieux hydriques et humides dans la considération de paysages d'intérêt esthétique et écosystémique est abordé tout autant que les pressions sur les milieux engendrés par



Éléments à retenir :

- Concertation régionale pour une planification cohérente et une vision commune des milieux humides et hydriques
- Prise en compte du rôle des paysages d'intérêt naturel et des enjeux liés aux activités récréatives sur ces derniers.
- Orientation et objectifs qui participent à la protection des milieux naturels et à leur promotion

Pour en savoir plus :

- Des Chenaux. Version préliminaire du PRMHH : <https://www.mrcdeschenaux.ca/app/uploads/2024/07/2024-05-15-PRMHH-des-Chenaux-VFinale.pdf>

les activités récrétouristiques qui profitent de tels paysages. D'autre part, le PRMHH permet d'étayer les enjeux du territoire, dont les pressions de développement sur les milieux naturels hydriques. Celui-ci dresse enfin des orientations et objectifs, dont plusieurs concernent la protection des milieux naturels et les paysages, mais également la promotion à des fins récréatives des milieux naturels de la MRC.



La rivière Sainte-Anne à l'embouchure du Saint-Laurent



La rivière Batiscan à Sainte-Geneviève

Circuit des sheds panoramiques



Un circuit pour mettre en valeur les paysages de la région du Haut-Saint-François

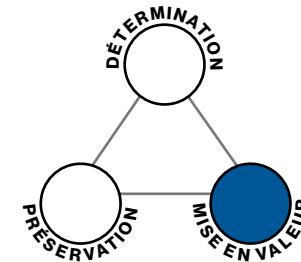
Le circuit des sheds est un réseau composé de neuf petits pavillons permettant de profiter des paysages iconiques de la MRC du Haut-Saint-François. Ces sheds sont inspirés des constructions agricoles qui habitaient auparavant le territoire du Haut-Saint-François, reflétant ainsi le passé rural et l'architecture propres à ces lieux. Le circuit actuel comprend neuf constructions distinctes, chacune inspirée de l'histoire locale et du contexte dans lequel elles sont implantées. Ce projet est issu d'une initiative locale, portée par le Centre local de développement, qui a permis de réunir, au fil du temps, les neuf municipalités qui accueillent aujourd'hui les sheds, autour d'un même objectif de mise en valeur et de préservation du bagage culturel et paysager de la MRC.



La shed de Dudswell



La shed de Ascot Corner



Année

2017

Réalisation

Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-François



Partenaire(s)

CLD du Haut-Saint-François *

Ministère de la Culture et des Communications

(Entente de développement culturel)

Pittoresco

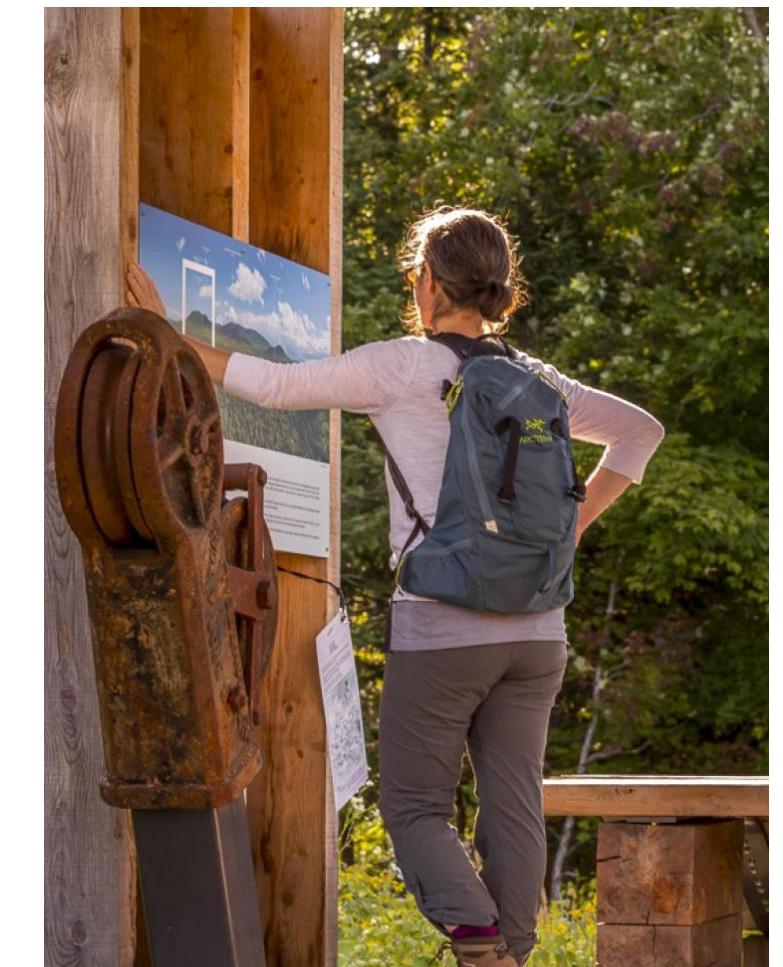
Prise en compte des dimensions paysagères

Les sheds ont été conçus afin d'offrir les vues panoramiques caractéristiques de la MRC, mais elles cherchent aussi à présenter ses paysages culturels. La variété des sheds, tant dans leur contexte d'implantation que dans leur forme architecturale, offre une représentation nuancée de la MRC dans toute sa richesse paysagère. Les sheds se situent en contexte agricole, villageois, et forestier, et révèlent des vues uniques sur les paysages montagneux, fluviaux et forestiers



La shed de Cookshire-Eaton

de la région. Le projet visait également à mettre de l'avant le patrimoine culturel et historique de la région, qui est transmis de façon originale au sein des abris. En effet, des panneaux d'information, ainsi que des œuvres d'artistes locaux, ont été intégrés à même la charpente des sheds, permettant aux visiteurs d'apprécier autant les paysages naturels que culturels offerts par les installations du circuit.



La shed de Hampden

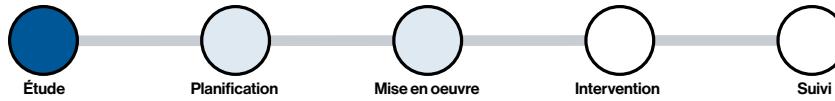
Éléments à retenir :

- Circuit de pavillons permettant d'observer les paysages panoramiques de la MRC
- Neufs sheds uniques par leur architecture et par leur offre paysagère
- Installation de panneaux d'information portant sur l'intérêt du patrimoine au sein des pavillons
- Réalisation d'une série de balados et d'une carte interactive pour accompagner la visite

Pour en savoir plus :

- CLD Haut-Saint-François. Site web du circuit : <https://shedspanoramiques.com/>
- CLD Haut-Saint-François. Carte interactive et capsules audio : <https://baladodiscovery.com/circuits/1305/le-circuit-des-sheds-panoramiques>

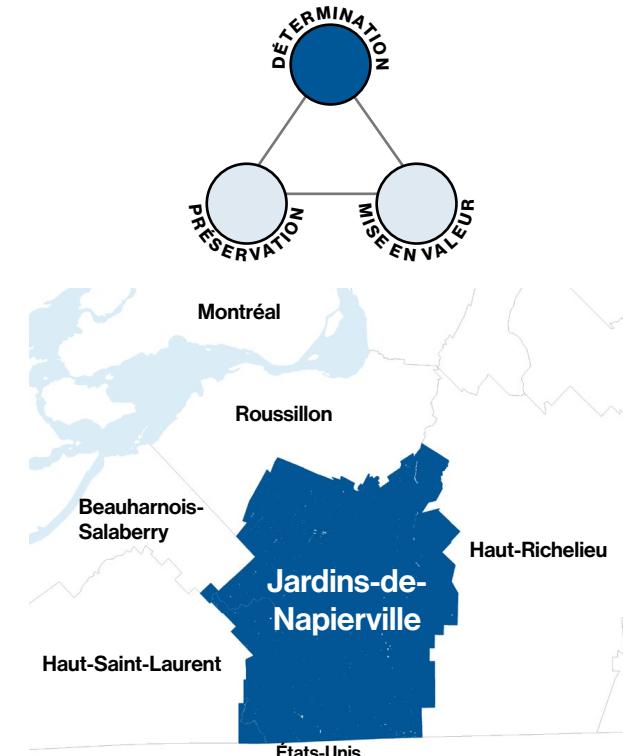
Diagnostic des paysages agricoles



Connaître et comprendre leur évolution pour mieux les protéger et les mettre en valeur

À la suite de l'adoption de son Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en 2018, la MRC Les Jardins-de-Napierville a entamé un processus de détermination des paysages de sa zone agricole. L'objectif derrière ce diagnostic était de mieux comprendre l'évolution des paysages et des dynamiques agissant sur celui-ci afin d'être mieux outillée en vue d'engager des actions de protection et de mise en valeur des paysages.

Ce document a nécessité la réalisation d'un état des lieux permettant d'analyser et de documenter les paysages selon les composantes biophysiques, socioéconomiques, culturelles et historiques du territoire. Un diagnostic a été réalisé par la suite de manière à faire ressortir les forces, faiblesses, menaces et opportunités en lien avec le paysage. Un plan d'action préliminaire permet pour sa part d'outiller la MRC pour ses réflexions futures sur les paysages agricoles.



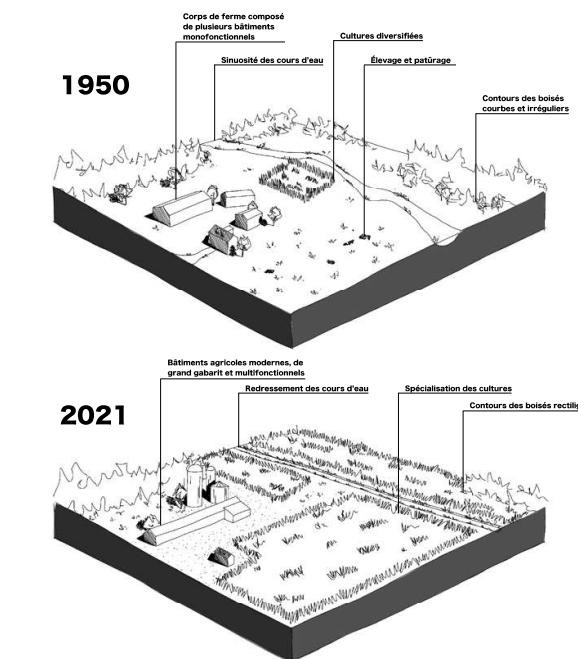
Paysage agricole dans la MRC des Jardins-de-Napierville

- ### Éléments à retenir :
- Analyse et illustration concrète des principales tendances de transformation des paysages agricoles (ex.: zone d'intensification, de déprise)
 - Unités paysagères qui tiennent compte des dynamiques économiques
 - Réalisation de diverses activités de caractérisation des paysages auprès des citoyens (concours photographique, cartographie participative, etc.)

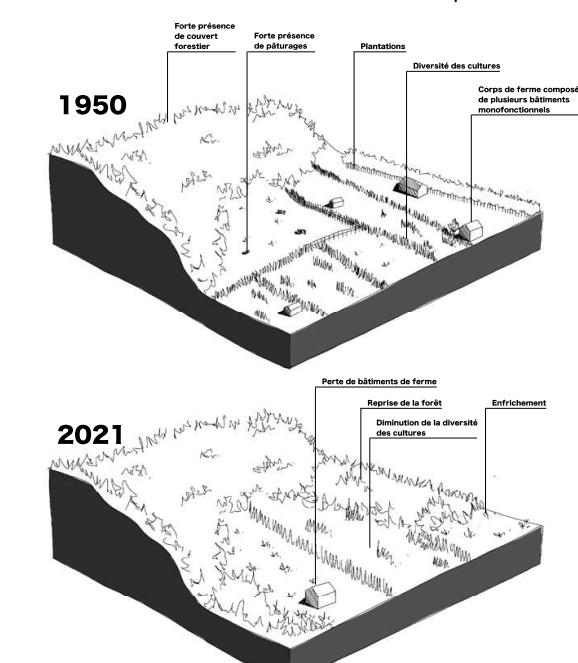
Pour en savoir plus :

- MRC Jardins-de-Napierville. Diagnostic des paysages agricoles : <https://mrcjardinsdenapierville.ca/wp-content/uploads/2023/12/le-picbois-rapport-mrcjnv-final.pdf>
- MRC Jardins-de-Napierville. PDZA : <https://mrcjardinsdenapierville.ca/wp-content/uploads/2020/09/pdza.pdf>

Intensification dans les zones à fort potentiel



Diversification des activités dans les zones à faible potentiel





Paysage culturel patrimonial des Pointes-aux-Iroquois-et-aux-Orignaux

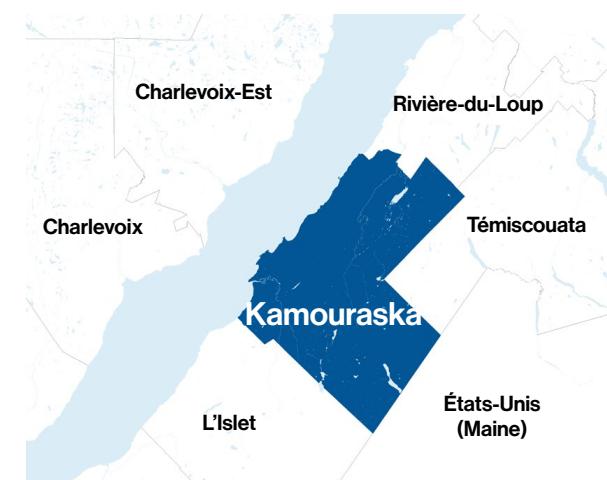
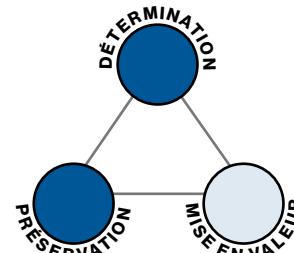


Une première désignation de paysage culturel patrimonial au Québec

Depuis 2012, il est possible pour toute municipalité de déposer une demande au ministère de la Culture et des Communications en vue d'obtenir une désignation de paysage culturel patrimonial. Cette désignation s'applique à tout lieu possédant des caractéristiques paysagères remarquables, qui méritent d'être préservées et mises en valeur. À la suite de la réalisation et du dépôt d'un plan de conservation, la municipalité de Rivière-Ouelle a obtenu en 2021 le statut de Paysage culturel patrimonial pour les pointes aux Iroquois et aux Orignaux. Situé le long du fleuve Saint-Laurent, le territoire de 116 hectares est le premier à obtenir ce statut au Québec.



Vue vers le site de la Pointe-aux-Orignaux



Prise en compte des dimensions paysagères

Le plan de conservation a permis de déterminer les valeurs culturelles et patrimoniales du secteur visé, qui s'appuient sur ses qualités paysagères, mais aussi sur d'autres composantes, qu'elles soient naturelles, historiques, identitaires et architecturales. Pour ce faire, le plan s'est appuyé sur les études réalisées en amont, notamment l'étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux et le diagnostic paysager, afin de brosser un portrait complet du milieu. Le plan d'action, qui en résulte, propose ainsi des orientations et des gestes spécifiques pour chaque unité paysagère étudiée, qui s'inscrivent en continuité avec les valeurs entretenues par la communauté qui habite et côtoie le secteur. D'autre part, une charte municipale et une charte citoyenne ont été signées afin d'engager la population, mais aussi les acteurs locaux et régionaux à partager la responsabilité de protéger et valoriser les composantes du paysage de l'aire patrimoniale.

Éléments à retenir :

- Première désignation de paysage culturel patrimonial au Québec
- Statut de paysage culturel patrimonial, territoire possédant des caractéristiques remarquables, qui méritent d'être préservées et mises en valeur
- Démarche intégrant un diagnostic paysager, une étude patrimoniale et un plan de conservation
- Plan de conservation orienté par les valeurs culturelles et patrimoniales du secteur visé
- Plan d'action pour assurer la continuité de la démarche entamée par la désignation

Pour en savoir plus :

- Rivière Ouelle. Plan de conservation : https://riviereouelle.ca/upload/plan_de_conservation_pcp_final_juillet_2019_cormgb.pdf
- Rivière Ouelle. Diagnostic paysager : https://riviereouelle.ca/upload/centre-documentaire/paysage-culturel-patrimonial/diagnostic_paysager.pdf
- Rivière Ouelle. Étude de l'aire patrimoniale : https://riviereouelle.ca/upload/centre-documentaire/paysage-culturel-patrimonial/etude_de_potentiel.pdf

Étapes de la démarche ayant mené à l'obtention du statut de paysage culturel patrimonial

2012

Plan de développement durable
2012-2017

2014

Étude de l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux

2015

PIIA pour l'aire patrimoniale de la Pointe-aux-Orignaux

Diagnostic paysager

Table de concertation

Charte paysagère municipale

Consultation publique

Présentation de la demande de désignation

2017

Réception d'un avis favorable de la part du MCC

2018

Atelier de réflexion avec des résidents du secteur

2019

Sondage en ligne auprès de la population

Séance publique ouverte à la population

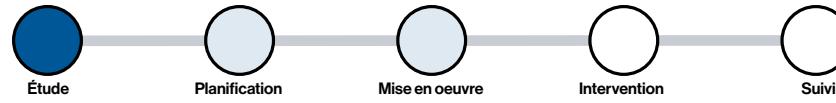
Adoption du plan de conservation et du plan d'action par la Municipalité et la MRC de Kamouraska

2021

Adoption du statut de « Paysage culturel patrimonial »

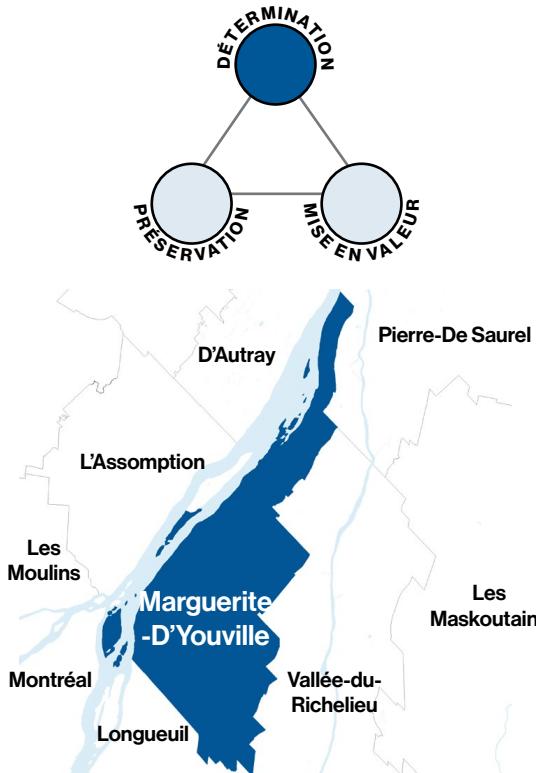


Atlas des paysages de Marguerite-D'Youville



Connaître et comprendre l'évolution des paysages pour mieux les protéger et les mettre en valeur

Dans l'objectif de développer ses connaissances en matière de paysage, la MRC de Marguerite-d'Youville a réalisé en 2021 un atlas des paysages. Ce document se veut un outil de connaissance et de sensibilisation portant sur les paysages de la MRC, qui présente autant ses composantes géographiques que les valeurs sociales qu'ils revêtent. Le travail de caractérisation est utilisé par la suite pour poser un diagnostic, établir une vision stratégique et cinq orientations pour guider les actions futures. En réalisant cet outil, la MRC souhaite sensibiliser et mobiliser la population et ses élus face aux questions paysagères, en encadrant les décisions et actions futures autour d'une vision cohérente et rassembleuse.



Variation entre 1964 et 2020 des ambiances paysagères (extrait)

	Progression 1964-2020 (ha)	Plus grandes variations positives par famille paysagère	Plus grandes variations négatives par famille paysagère
Ambiance aquatique Ambiance prévalant sur un plan d'eau. La principale étendue d'eau est le fleuve Saint-Laurent qui, à la hauteur de la MRC, forme une série d'archipels.	+478 ha	Les litoriaux (+450 ha)	N/A
Ambiance de battures S'apparente à l'ambiance de milieux humides ; ambiance paysagère littorale changeante qui se retrouve au point de contact entre les mondes terrestre et aquatique. Ambiance typique des archipels du Saint-Laurent.	-246 ha	N/A	Les litoriaux (-286 ha)
Ambiance de milieux humides Ambiance générée par la prédominance de milieux humides littoraux, ouverts ou sous couvert boisé. Les principaux milieux humides sont les marais, les marécages et les tourbières (souvent sous couvert boisé).	+/- 0 ha	Les anciens chenaux (+261,7 ha) Les terrasses (-262 ha) Les litoriaux (-141 ha)	
Ambiance de friche Ambiance générée par l'abandon d'une fonction (d'agriculture, de pâture) et le retour graduel de la forêt. Ambiance présente le long des cours d'eau, sur les terres agricoles en déprise et autour des secteurs industriels.	+1895 ha	Les plaines (+661 ha) Les litoriaux (+604 ha) Les terrasses (+424 ha)	Les pieds de colline (-23 ha)
Ambiance forestière Ambiance générée par la prédominance du couvert forestier. Les ambiances forestières se déclinent finement et différemment en fonction des essences qui la constituent.	-879 ha	Les litoriaux (+99 ha)	Les terrasses (-763 ha) Les anciens chenaux (-150 ha)
Ambiance d'érablière Ambiance générée par la présence d'érablières et de cabanes à sucre. D'importantes concentrations de cabanes à sucre familiales subsistent tout autour du Grand coteau.	+206 ha	Les terrasses (+173 ha) Les plaines (+33 ha)	N/A
Ambiance de vergers et vignobles Ambiance générée par la présence d'arbres et arbustes fruitiers. Cette ambiance s'est métamorphosée : les vergers domestiques des fermes ont cédé leur place à des exploitations plus importantes à vocation agrotouristique.	+7,6 ha	Les plaines (+10 ha)	Les anciens chenaux (-6 ha)

Prise en compte des dimensions paysagères

La détermination prend en compte trois principales dimensions, soit les dimensions temporelles, sociales et géographiques des paysages d'youillois, afin de démontrer le caractère dynamique de chacun. De cette analyse découlent par la suite cinq grandes familles de paysages, composés eux-mêmes de neuf entités paysagères distinctes, chacune présentée et illustrée à l'aide de carte, de photographie ou de croquis. Les dynamiques paysagères et enjeux propres à chaque entité sont

Ambiance de friche



aussi déterminés à cette étape, en plus d'être associés à des orientations spécifiques. Celles-ci se déclinent en objectifs, qui sont spatialisés sur le territoire, en plus d'être rattachés aux outils d'urbanisme pouvant s'appliquer à l'atteinte des objectifs. Le contenu de l'atlas a aussi été synthétisé sous la forme d'un guide des paysages, afin de permettre à tous de s'approprier les connaissances et apprentissages tirés de l'atlas.

Ambiance aquatique



Éléments à retenir :

- Atlas des paysages, pour caractériser les paysages et leurs dynamiques de façon synthétique, pédagogique et imagée
- Compréhension des paysages sous leurs angles spatial, temporel et social
- Mise en relation des objectifs de mise en œuvre avec les outils d'urbanisme applicables
- Réalisation d'une version abrégée, le guide des paysages régionaux, pour s'approprier facilement les connaissances de l'atlas

Pour en savoir plus :

- MRC Marguerite-D'Youville. Atlas des paysages : <https://margueritedyouville.ca/services/services-aux-citoyens/atlas-des-paysages-de-marguerite-dyouville>

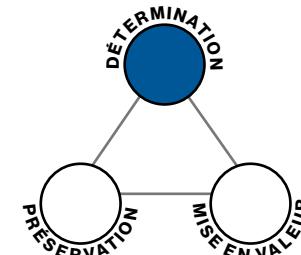
Ambiance autoroutière



Ambiance d'extraction des ressources



Diagnostic paysager de la MRC des Maskoutains



Connaître et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain

En 2009, la MRC Les Maskoutains initiait le projet « Paysages Maskoutains, révéler, mettre en valeur, requalifier », visant à permettre la définition d'une vision d'avenir collectivement partagée en ce qui concerne ses paysages.

Le diagnostic paysager, quant à lui, vise à donner accès à des connaissances sur les paysages, en proposant un état des lieux des paysages de la région. La dernière phase du projet consiste quant à elle à définir une méthode permettant de révéler les points de vue d'une plus grande part de la communauté.

Ainsi, ce document permet d'outiller les aménagistes quant à des démarches de prise en compte des perceptions collectives du paysage, aidant à révéler le caractère parfois intangible du paysage et les liens qu'entretiennent la population avec ceux-ci

Représentation de la MRC Les Maskoutains et de ses unités de paysage



Prise en compte des dimensions paysagères

L'état des lieux, soit la détermination des paysages maskoutains, est abordé sous l'angle de l'organisation de l'occupation des sols en lien avec les caractéristiques biophysiques du territoire, de leur évolution temporelle, de leur perception à partir du réseau routier comme à partir des lieux susceptibles d'être valorisés par les résidents.

La dernière phase fait quant à elle le diagnostic des paysages de la MRC, au regard de l'état des lieux effectué dans les phases précédentes. Ce diagnostic se base sur une approche participative où les citoyens ont été invités en petits groupes à s'exprimer sur les paysages de la région sous la forme d'une grille MOFF (Menaces-opportunités-forces-faiblesses). Ensuite, six groupes de travail ont été constitués auprès des participants afin d'identifier les possibilités d'intervention sur les paysages agricoles maskoutains, selon les éléments dégagés du premier exercice.

Éléments à retenir :

- État des lieux qui fait appel tant au regard des résidents (interne) que des visiteurs (externe) afin d'identifier les paysages valorisés, les menaces et les opportunités
- Intégration des caractéristiques biophysiques du territoire dans l'élaboration d'unités paysagères
- Démarche collaborative de détermination et de diagnostic paysager
- Activités de cocréation auprès des citoyens quant à l'avenir des paysages maskoutains

Pour en savoir plus :

- Connaitre et comprendre les paysages d'aujourd'hui pour penser ceux de demain: https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/portal/docs/GSC1403/F1537058806_Diagnostic_V4.pdf
- Domon, G. (2015). Paysages ruraux - Méthodes d'état des lieux et de diagnostic. Montréal. Les Presses de l'Université de Montréal

Agriculture et paysages : forces et faiblesses identifiées par les participants (intervenants régionaux)

Forces

Un territoire agricole vivant et activement occupé grâce à une agriculture dynamique et des producteurs nombreux sur le territoire ; un potentiel d'innovation

Une agriculture variée qui crée une diversité de paysages

Des paysages agricoles ouverts, homogènes et harmonieux, offrant des vues panoramiques sur les collines montérégienennes

Plusieurs rangs agricoles ayant un intérêt spécifique et particulièrement harmonieux

Des arbres, des haies brise-vent, des boisés

Les rivières (Yamaska, Noire, Salvail) et les rangs qui les bordent

Un riche patrimoine bâti agricole

Une diminution du nombre de fermes

Un problème d'image

Le caractère peu personnalisé des infrastructures agricoles

Des accès (et des usages) aux rivières et aux boisés qui sont limités

Des cours d'eau dégradés

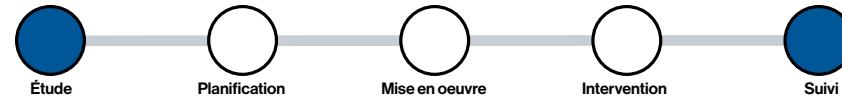
Des éléments d'intérêt nombreux, mais isolés, qui ne sont pas reliés par des routes présentant un intérêt continu ou qui permettraient de s'arrêter

Des arbres et des boisés qui ne sont pas assez présents ou valorisés

Un patrimoine bâti agricole qui se dégrade, sans intérêt pécunier pour les protéger, et dont certaines traces ne sont pas assez mises en valeur

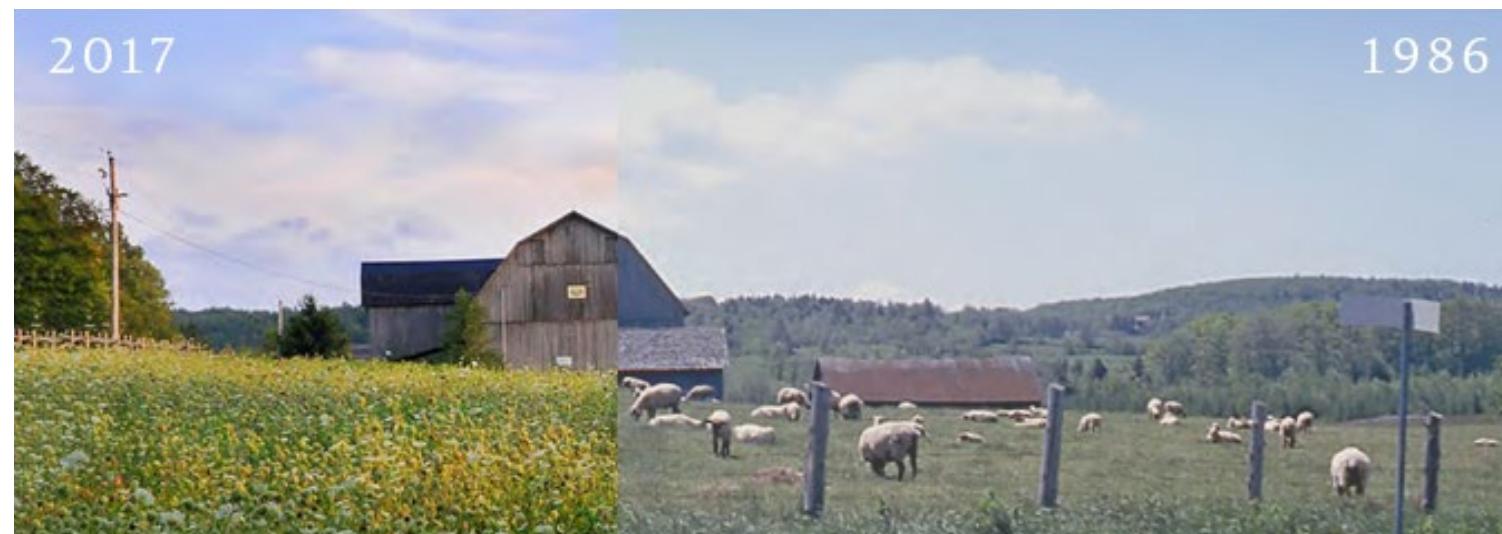
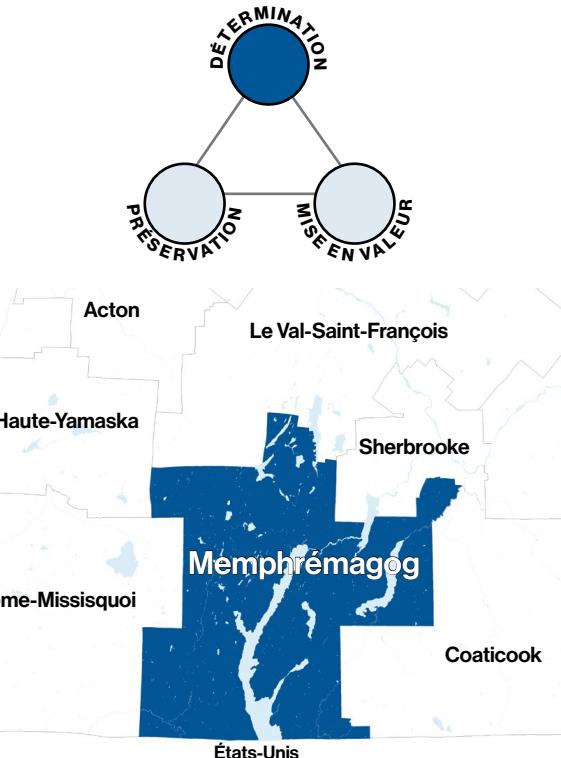
Des commerces agricoles avec des aires d'entreposage désorganisées qui donnent une mauvaise image du milieu

Observatoire photographique des paysages



Un guide d'identification et d'interprétation pour outiller les communautés

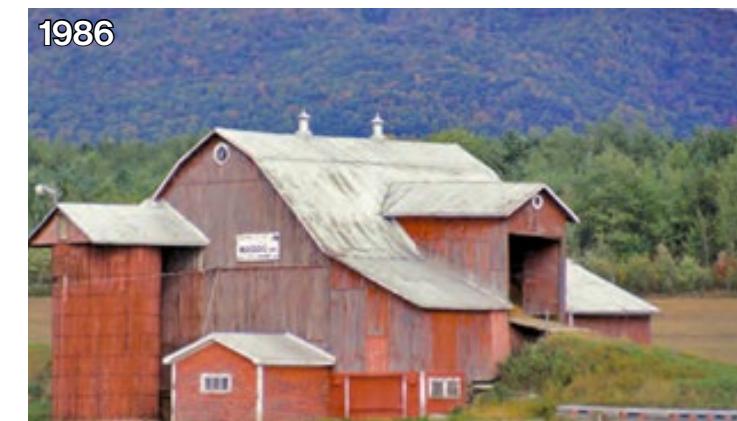
Une étude réalisée en 1986 dans la MRC de Memphrémagog, axée sur la mise en valeur et la préservation des ensembles architecturaux et paysagers du territoire, a permis de prendre plus de 600 clichés des paysages de la MRC. En 2017, 50 de ces photographies ont été reprises, permettant de brosser un portrait de l'évolution des paysages de la MRC sur 30 ans. Cet observatoire photographique, unique au Québec, se veut un outil d'analyse pour comprendre l'évolution des paysages, afin de mieux les protéger et les mettre en valeur. En plus de l'analyse photographique, cet ouvrage aspire à démontrer comment l'exercice d'observation peut devenir un outil de suivi qualitatif utile en matière d'aménagement du territoire pour les villes et MRC.



Transformation du paysage agricole à travers les années

Prise en compte des dimensions paysagères

L'observatoire photographique utilise la photographie comme médium pour suivre et analyser l'évolution du territoire. Bien que cet exercice ne puisse relater que la dimension visuelle des paysages, il témoigne néanmoins de la pertinence du monitorage visuel afin de rendre compte de l'évolution des paysages, de même que des enjeux et menaces qu'elle suscite. Il permet notamment, en un simple regard, de transmettre



Éléments à retenir :

- Observatoire photographique inédit au Québec, pour documenter l'évolution des paysages sur 30 ans
- Outil de sensibilisation sur les enjeux entretenus envers les paysages
- Implication de la population locale pour témoigner des transformations paysagères
- Standardisation de la prise de vue afin de simplifier la poursuite du projet d'observatoire

Pour en savoir plus :

- Domon, G., Beaudet, G. et Gauthier, K. (2021) Paysages en évolution : l'observatoire photographique de Memphrémagog. Presse de l'Université de Montréal



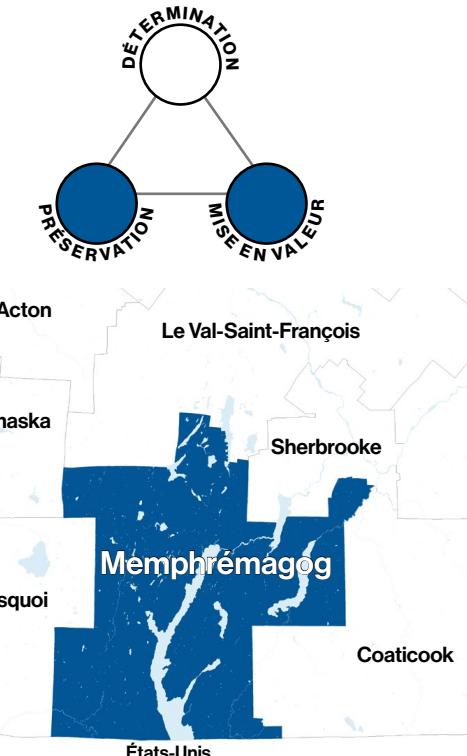
Transformation du paysage à travers les années

Plan d'action paysage 2022-2026

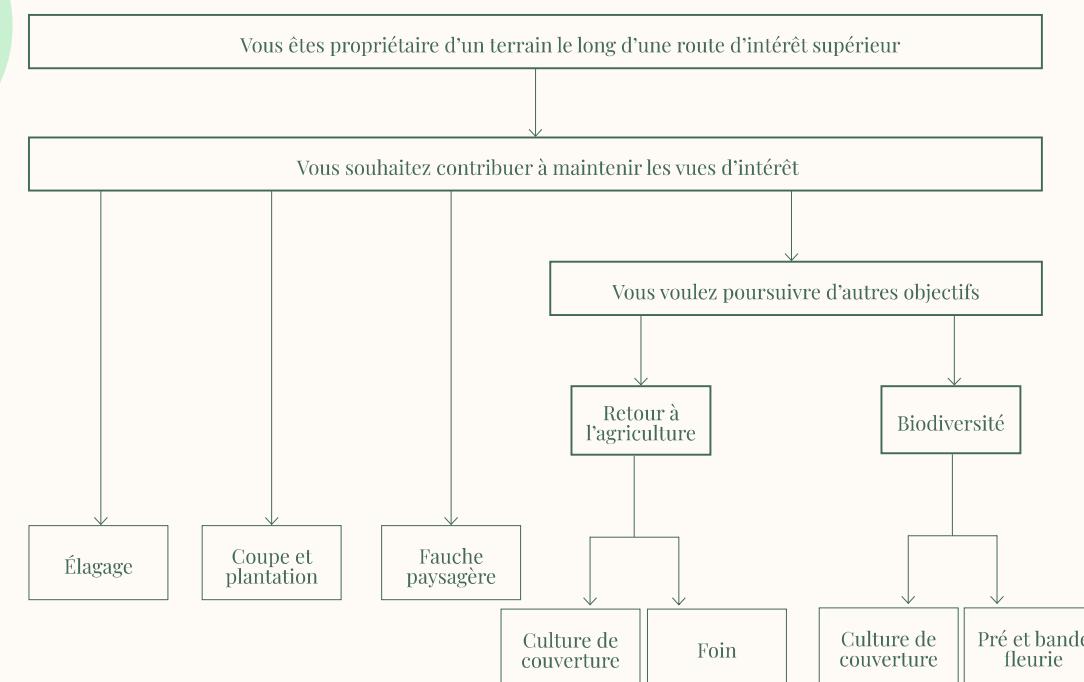


Un plan d'action pour guider les interventions sur le paysage

Depuis 1986, la MRC de Memphrémagog a entrepris un important travail de caractérisation de ses paysages, dont les diverses études ont, chacune à leur manière, dégagé différentes propositions pour les mettre en valeur. Le plan d'action réalisé en 2022 avait pour objectif d'étudier et synthétiser les recommandations provenant de ces études, afin d'identifier les actions prioritaires à mener sur le territoire. Ce travail a permis de cibler huit actions, comprenant quatre projets structurants et quatre projets pilotes, en adéquation avec les initiatives déjà en marche sur le terrain. À terme, ces actions permettront de valoriser et pérenniser les paysages, faciliter l'accès à ceux-ci, et encourager l'appropriation des espaces par la communauté, le milieu artistique et le milieu culturel.



Modèle de rétribution



Prise en compte des dimensions paysagères

La MRC de Memphrémagog compte mettre en place la première fiducie d'utilité sociale agricole de protection des paysages (FUSAP), afin de préserver la vocation agricole des terres, mais aussi les paysages emblématiques qu'elles offrent. Une fiducie est un outil légal, qui permet de gérer la terre acquise, en dehors du marché immobilier, pour assurer, à perpétuité, le maintien des activités agricoles sur celle-ci, ainsi que les vues panoramiques propres à ces milieux.

Afin d'engager la population dans la préservation des paysages, le plan d'action présente aussi un programme de rétribution, par financement ou allocation. Ce support financier pourrait être offert aux propriétaires fonciers qui s'investissent dans l'entretien et la maintenance de points de vue offerts depuis leurs terres. Ces initiatives permettent de sensibiliser la population au caractère public des paysages, qui sont façonnés par la population locale.



Paysages agricoles



Monitorage paysager



Halte panoramique

Éléments à retenir :

- Identification des actions prioritaires pour mettre en valeur les paysages
- Objectifs de valorisation, d'accessibilité et d'appropriation des paysages
- Fiducie d'utilité sociale en agriculture paysagère et modèle de rétribution, des programmes innovateurs pour préserver les paysages agricoles
- Suivi régulier réalisé auprès des élus, pour mesurer l'état d'avancement de chaque action

Pour en savoir plus :

- MRC Memphrémagog, Plan d'action paysage 2022-2026 : https://d12oqns8b3bfa8.cloudfront.net/mrcmemphre/documents/Plan-daction-Paysages_final_2024-12-02-212830.wncd.pdf?v=1733174910
- MRC Memphrémagog, Rapport final de l'élaboration du plan d'action : https://d12oqns8b3bfa8.cloudfront.net/mrcmemphre/documents/Rapport_202209.pdf?v=1702308628

Plan de développement de la zone agricole et agroforestière

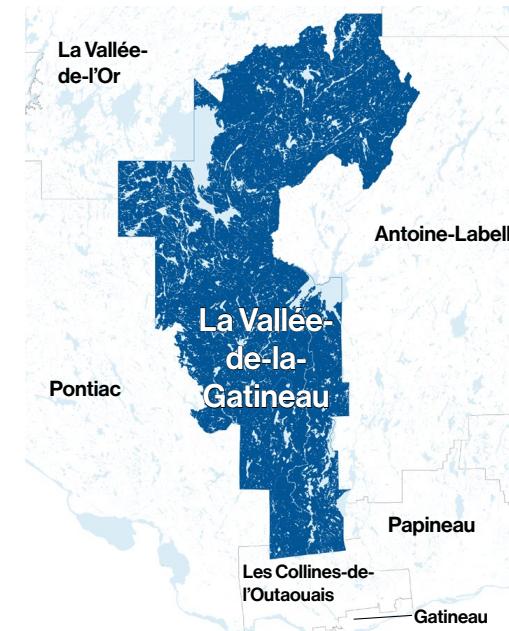
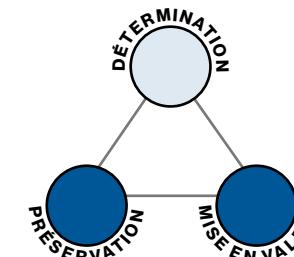


Une révision de la planification qui profite des nouveaux acquis et des aspirations de sa population

À la suite de l'adoption de son premier Plan de développement de la zone agricole (PDZA) en 2015, la MRC La Vallée-de-la-Gatineau a entamé la révision de ce plan après sept ans de mise en œuvre. Cette révision prend particulièrement en compte un élément important de son territoire rural, la forêt.

D'autre part, l'approche de coconstruction mise en place dès l'amorce du projet de révision du Plan de développement de la zone agricole et agroforestière revisé (PDZAAR) offre un exemple inspirant de concertation et de prise en compte des volontés des acteurs publics et privés en ce qui concerne l'avenir du territoire agricole.

Ce dernier a bénéficié d'une vaste démarche de concertation comptant plus de 60 producteurs agricoles, 10 élus et 10 organisations, en plus de bénéficier d'une démarche de mobilisation citoyenne, donnant lieu à sept activités de coconstruction.



Prise en compte des dimensions paysagères

Le PDZAAR reconnaît l'importance du paysage en tant que vecteur d'attractivité territoriale. La MRC souhaite donc mettre à profit ces composantes paysagères en tant que produit d'appel pour le développement et la mise en valeur de l'offre agrotouristique. D'autre part, le PDZAAR reconnaît le caractère multifonctionnel du territoire agroforestier, auquel le paysage contribue.

Un portrait-diagnostic paysager a également été réalisé dans le cadre du présent PDZAAR. Celui-ci répertorie le territoire agricole en trois unités paysagères distinctes pour lesquelles des enjeux et des recommandations ont été dégagés, devant également contribuer à l'élaboration prochaine d'un plan paysage.

Éléments à retenir :

- Démarche de diagnostic paysager réalisé en amont du PDZAAR
- Paysage reconnu comme vecteur d'attractivité territoriale en lien avec le développement de l'agrotourisme
- Reconnaissance du caractère multifonctionnel du territoire agroforestier
- Démarche de concertation élargie incluant des activités de cocréation auprès d'acteurs du milieu

Pour en savoir plus :

- MRC Vallée-de-la-Gatineau. PDZAAR : <https://www.mrcvg.qc.ca/images/PDZAAR-2023-2028.pdf>

Une démarche d'acceptabilité sociale et de cocréation

7 activités de co-construction dans toute la MRC

Un total de 122 participants différents sur l'ensemble de la démarche

67 entrepreneurs agricoles et agroforestiers (30% de l'ensemble des entrepreneurs de la VG)

12 élus municipaux (maires et conseillers)

20 partenaires locaux et régionaux

Plus de 20 intervenants du monde agricole

5 organismes conférenciaires

15 rencontres de comités de suivi

28 mois pour compléter la démarche

Une démarche de mobilisation citoyenne

3 vidéos promotionnelles

4 publicités dans les journaux

12 publications dans les réseaux sociaux

10 messages à la radio de CHGA

Distribution de 160 dépliants par la poste aux producteurs

Plus de 200 appels téléphoniques directement aux producteurs agricoles

Une vingtaine d'envois courriels

Démarche de concertation et de participation publique